

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

# Mastic Vitrier

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Mastic Vitrier Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange) Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout **2** +32 14 42 42 31 +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout **2** +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
calcaire	1317-65-3 215-279-6	C≥70%		(2)	Constituant
huile de lin	8001-26-1 232-278-6	C ≤ 30%		(2)	Constituant

<sup>(2)</sup> Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 3

Numéro de la révision: 0102

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de produit: 35295

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Irritation légère.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur à mousse classe A, Eau (extincteur rapide, dévidoir).

Grand incendie: Eau, Mo<mark>usse classe A.</mark>

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protec<mark>tion pour les non-secouristes</mark>

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit lib<mark>éré dans récipients appropriés. Boucher</mark> la fuite, couper l'alimentation. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Motif de la révision: 3 Date d'établissement: 2001-06-01
Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 2 / 9

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

Calcium (carbonate de)

#### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

		_
Huiles végétales (brouilla <mark>rds)</mark>	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	10 mg/m³
France		
Calcium (carbonate de)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m³
UK		
Calcium carbonate inhala <mark>ble dust</mark>	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	10 mg/m³
Calcium carbonate respir <mark>able dust</mark>	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	4 mg/m³
Limestone respirable	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	4 mg/m³
Limestone total inhalable	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	10 mg/m³

Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h

10 mg/m<sup>3</sup>

#### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

Motif de la révision: 3	Date d'établissement: 2001-06-01
	Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 3 / 9

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flamme<mark>s nues/la chaleur. Faire les travaux en p</mark>lein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuell<mark>e. Ne pas manger, ni boire ni fumer pe</mark>ndant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN374).

#### c) Protection des veux.

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique		Pâte Pâte			
Odeur		Odeur caractéristique			
Seuil d'odeur		Aucun renseignement disponible			
Couleur		Jaune-brun Jaune-brun			
		Noir Noir Noir Noir Noir Noir Noir Noir			
		Gris			
		Blanc			
Taille des particules		Aucun renseignement disponible			
Limites d'inflammabilité		Sans objet Sans objet			
Inflammabilité		I <mark>ninflammable</mark>			
Log Kow		S <mark>ans objet (mé</mark> lange)			
Viscosité dynamique		Aucun renseignement disponible			
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible			
Point de fusion		Aucun renseignement disponible			
Point d'ébullition		Aucun renseignement disponible			
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible			
Densité de vapeur relativ	re	Sans objet			
Pression de vapeur		A <mark>ucun rensei</mark> gnement disponible			
Solubilité		L <mark>'eau ; insolub</mark> le			
Densité relative		2 ; 20 °C			
Température de décomp	osition	Aucun renseignement disponible			
Température d'auto-igni	tion	S <mark>ans objet</mark>			
Point d'éclair		Sans objet Sans objet			
Propriétés explosives		Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives			
Propriétés comburantes		Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes			
рН		Aucun renseignement disponible			

#### 9.2. Autres informations

Énergie minimale d'igniti <mark>on</mark>	Sans objet		
Densité absolue	2000 kg/m³ ; 20	)℃	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

## 10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

Motif de la révision: 3 Date d'établissement: 2001-06-01 Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 4/9

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

### Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### calcaire

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		<mark>6450 mg</mark> /kg		Étude de littérature	

#### huile de lin

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	11.	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		15000 mg/kg		Rat		

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

#### Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### calcaire

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrem <mark>ent irritant</mark>					Étude de littérature	
Peau	Non irrit <mark>ant</mark>					Étude de littérature	

#### Conclusion

Non classé comme irritant pou<mark>r les voies respiratoires</mark>

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### **Mastic Vitrier**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les c<mark>omposants à prendre en compte</mark>

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### **Mastic Vitrier**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 5 / 9

#### Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Cancérogénicité

### Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

#### Toxicité autres effets

## Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Mastic Vitrier

Pas d'effets connus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

## Mastic Vitrier

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### calcaire

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	- 3	 Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 10000 mg/l		Oncorhynchus mykiss		Littérature
Toxicité aiguë crustacés	CE50		<mark>&gt; 100</mark> 0 mg/l	48 h	Daphnia magna		Littérature
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		> 200 mg/l		Desmodesmus subspicatus		Littérature

#### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Mastic Vitrier**

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

#### calcaire

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet			

Motif de la révision: 3

Date d'établissement: 2001-06-01

Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 6 / 9

#### huile de lin

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
	Aucun renseignement disponible				

#### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6. Autres effets néfastes

#### Mastic Vitrier

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

#### Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets prove<mark>nant de la FFDU de colles et mastics (y</mark> compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

## 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éliminer en centre de traitement agréé.

### 13.1.3 Emballages

#### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

# 14.1. Numéro ONU

Transport	Non Southis
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
14.3. Classe(s) de danger pou <mark>r le transport</mark>	
Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangere <mark>use pour l'environnement</mark>	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/7 <mark>8</mark>	Sans objet, basé sur les informations disponibles

Motif de la révision: 3 Date d'établissement: 2001-06-01
Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 7/9

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV			Remarque			
0 %						
0 g/l						

#### <u>Législation nationale Belgique</u>

Mastic Vitrier

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Pays-Bas

Mastic Vitrier

Waterbezwaarlijkheid B (4)

#### Législation nationale France

Mastic Vitrier

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Allemagne

Mastic Vitrier

WGK	nwg; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4) et Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) du 18 avril 2017				
<u>calcaire</u>					
TA-Luft	5.2.1				
huile de lin					

#### Législation nationale UK

Mastic Vitrier

TA-Luft

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

Mastic Vitrier

Aucun renseignement disponible

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

5.2.5

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices

Motif de la révision: 3 Date d'établissement: 2001-06-01
Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 8 / 9

pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples

Motif de la révision: 3 Date d'établissement: 2001-06-01 Date de la révision: 2018-08-22

Numéro de la révision: 0102 Numéro de produit: 35295 9 / 9